



Vente d'illustrations réaliste de personnalités politiques

Par enzozz

Bonjour,

je me demandais si, dans le cas d'une collection contenant des illustrations de personnalités politiques et/ou historiques (vivantes ou décédées) dans un but commercial, si on avait le droit de les dessiner d'une manière réaliste ? je parle bien d'un dessin représentant le visage d'une personnalité politique, dessinée de façon réaliste

J'ai lu qu'il était possible de faire des illustrations dans un but commercial seulement si les visages étaient dessinés d'une façon caricaturale ou humoristique....? est-ce bien le cas ? ou à partir du moment où ce sont des personnalités publiques, nous avons le droit de les dessiner et d'en faire la vente de ces portraits ? (ici ce serait dans un format digital).

voilà si vous avez quelques réponses à ce sujet ce serait top (avec si possible le nom ou le lien vers les articles de loi en question), merci bcp

Par enzozz

UP quelqu'un aurait la gentillesse de me répondre s'il vous plaît...? :)

Par vivi2501

Pour plus d'informations, une première piste à exploiter

<https://elodie-illustrations.net/devis-illustration/>